

Le Conseil d'administration de l'Institut Polytechnique de Paris au cours de sa 6<sup>ème</sup> séance du 15 décembre 2020 approuve les délibérations suivantes :

**Délibération n°1 : Procès-verbal du Conseil d'administration du 1<sup>er</sup> octobre 2020**

Le Conseil d'administration approuve le procès-verbal du Conseil d'administration du 1<sup>er</sup> octobre 2020, tel que modifié en séance à savoir en remplaçant « Les travaux réalisés au nord du lac sont ceux du Certa » par « Les travaux réalisés au nord du lac sont ceux du SIRTA ».

**Délibération n°2 : Offre de formation Masters et PhD Track 2021/2022 et tarification**

Le Conseil d'administration approuve l'offre de formation en master et le maintien de la tarification définie dans l'arrêté du 25 août 2020 fixant les droits d'inscription à l'Institut Polytechnique de Paris pour la préparation du diplôme national de master et du diplôme de doctorat.

**Délibération n°3 : Schéma directeur du campus de l'Institut Polytechnique de Paris**

Le Conseil d'administration valide les orientations proposées dans le projet de schéma directeur et demande à avoir une déclinaison de ces orientations dans un plan directeur, puis dans son futur COP, à présenter au Conseil ultérieurement. Ces documents détailleront la programmation et les prescriptions urbaines, sportives, architecturales et paysagères permettant de structurer l'aménagement urbain ainsi que les implications et engagements financiers associés.

**Délibération n°4 : Budget initial 2021**

Le Conseil d'administration approuve les points suivants :

Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme : 25 ETPT, dont 20 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 5 ETPT hors plafond d'emplois

Les dépenses d'IP Paris, en autorisations d'engagement, s'élèvent au total à 14 939 082 € et sont réparties comme suit :

Personnel : 2 225 000 €

Fonctionnement : 10 263 082 €

Investissement : 2 451 000 €

Les dépenses d'IP Paris, en crédits de paiement, s'élèvent au total à 14 611 648 € et sont réparties comme suit:

Personnel : 2 225 000 €

Fonctionnement : 10 903 248€

Investissement : 1 483 400 €

Les recettes globalisées s'établissent à 7 730 065 € et les recettes fléchées à 5 180 727 €, soit un total de 12 910 792 €

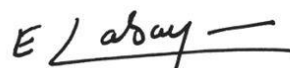
L'exercice 2021 présente un solde budgétaire en déficit de 1 700 856 €, un résultat comptable prévisionnel en déficit de 217 456 € et un prélèvement sur le fonds de roulement de 1 700 856 €, couverts par les excédents accumulés en 2020 du fait de projets décalés dans le temps dans le contexte de la crise sanitaire.

**Délibération n°5 : Recapitalisation de la SATT Paris-Saclay**

Le Conseil d'administration approuve la participation de l'Institut polytechnique de Paris, financée par l'ANR, à l'opération de recapitalisation de la SATT Paris-Saclay dans laquelle il détient 15% du capital correspondant à 150 actions. Le Conseil d'administration donne tout pouvoir au Président de l'Institut polytechnique de Paris pour réaliser toutes les formalités.

**Délibération n°6 : Attribution d'aides aux étudiants inscrits à l'Institut polytechnique de Paris durant la période d'état d'urgence sanitaire liée à la pandémie de covid-19**

Le Conseil d'administration approuve l'attribution d'aides d'urgence aux étudiants inscrits en masters et doctorats de l'Institut Polytechnique de Paris, hors élèves ingénieurs des écoles-membres inscrits en double cursus, selon les conditions et modalités décrites.



INSTITUT POLYTECHNIQUE DE PARIS  
Eric LABAYE  
Président  
Route de Saclay  
de l'Institut Polytechnique de Paris  
91128 PALAISEAU Cedex  
SIRET : 130 025 620 00019